

**Zeitschrift:** Jahrbuch der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft.  
Wissenschaftlicher und administrativer Teil = Annuaire de la Société  
Helvétique des Sciences Naturelles. Partie scientifique et administrative

**Herausgeber:** Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

**Band:** 162 (1982)

**Vereinsnachrichten:** Von der SNG verwaltete Fonds

**Autor:** [s.n.]

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Von der SNG verwaltete Fonds  
 Les fonds gérés par la SHSN  
 I fondi amministrati dalla SESN

---

La SHSN dispose de nombreux fonds dont elle assure la gestion. Certains sont réservés au financement de travaux de commissions précises; d'autres, marqués d'un \* peuvent servir à soutenir, sur requête, des travaux ou publications scientifiques.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du secrétariat général, Tel. 031/22 33 75.

Aargauerstiftung

Administration: Commission géologique.

Buts: Subsides (honoraires) ou subsides extraordinaires destinés à financer les cartes géologiques de la Suisse.

\* Donation "Georges et Antoine Claraz"

---

Administration: Curatorium.

Buts: Encouragement et soutien de l'enseignement et de la recherche en botanique et en zoologie aux instituts universitaires de zoologie à Genève et à Zurich et de botanique systématique à Zurich. Soutien à des travaux dans le domaine de la biologie, en particulier subventions à des publications ou des expéditions scientifiques. Les requêtes sont à adresser au président du curatorium, Professor Arthur Meier-Hayoz, Rechtswissenschaftliches Seminar, Freiestrasse 36, 8032 Zürich.

Euler

---

Administration: Commission.

Buts: Edition des œuvres de L. Euler.

\* Fondation François-A. Forel

---

Administration: Comité formé du président sortant et du président en charge.

Buts: Encouragement en Suisse de la limnologie.

Llegs François-A. Forel

Administration: Commission des glaciers.

\* Fondation Dr. Joachim de Giacomi

Administration: Commission.

Buts: Subventions à des travaux de recherche de membres de la SHSN et contributions à la publication de travaux scientifiques de la SHSN ou de membres de la SHSN.

Les subsides à des travaux de recherche sont versés ad personam à des chercheurs possédant en général un doctorat, ne sont donc pas destinés à une thèse; par contre les contributions de publication peuvent aider à couvrir les frais d'impression de thèses pour autant qu'elles paraissent dans un organe de la SHSN (subventions de l'ordre de frs. 5'000.-- à frs. 10'000.--). Les requêtes sont à adresser au président de la commission: Prof. W. Habicht, Landskronstrasse 448, 4118 Rodersdorf.

\* Fonds Daniel Jenny

Administration: Comité central.

Buts: Favoriser les recherches scientifiques. Les demandes de subsides sont à adresser au secrétariat général de la SHSN, case postale 2535, 3001 Berne.

Pilatusfonds

Administration: Commission géologique.

Buts: Publication de la carte du Pilatus-Stanserhorn.

Reparationsfonds

Administration: Commission géologique.

Buts: Remplacement des cartes géologiques détruites lors d'un incendie en 1923.

Fondation E. Rübel

Administration: Commission géobotanique.  
Buts: Etudes de géographie botanique.

\* Schläfli-Stiftung

Administration: Commission.

Buts: Prix annuel honorant un travail scientifique important (p.ex. une thèse) d'un jeune chercheur. Les travaux devraient, de préférence, être exécutés sous la responsabilité directe d'un Institut universitaire suisse. Les prix de frs. 1'000.-- à frs. 2'500.-- peuvent être soit attribués à une seule personne, soit divisés en deux.

Pour les délais de soumission et les branches reçues s'adresser au président de la Commission.

Les travaux soumis doivent être envoyés, dotés "d'un titre fictif ou surnom" et non-signés, par lettre recommandée, au président de la commission (Prof. H. Huggel, Laboratoire d'anatomie et de physiologie comparées, 3, place de l'Université, 1211 Genève 4). Le candidat y ajoute une lettre fermée, portant sur l'enveloppe le titre ou surnom et contenant, à l'intérieur, son nom et son adresse exacts. Cette lettre n'est ouverte par la Commission qu'une fois la décision prise sur l'attribution du prix.

Fonds "Madame Frida Schmuziger-Landolt" (legs)

Administration: Comité central.  
Buts: non précisés.

Schweizerische Paläontologische Abhandlungen

Administration: Commission.  
Buts: Publication des "Mémoires suisses de paléontologie".

Zentralfonds

Administration: Comité central.  
Buts: Selon les statuts de la SHSN, art. 4.

**Neue Reglemente und Reglementsänderungen**

**Nouveaux règlements et modifications de règlements**

**Nuovi regolamenti e modificazioni di regolamenti**

---

**Statuten der SNG**

---

**Art. 65, al. 2**

Begehren und Anweisungen zu Lasten von Krediten, die Kommissionen und Komitees zur Verfügung gestellt wurden, müssen in jedem Fall vom zuständigen Präsidenten oder Quästor unterzeichnet sein.

Also beschlossen vom 78. Senat der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft vom 7. Mai 1983 in Bern.

Dans tous les cas, les ordres de payement à charge des crédits mis à disposition des commissions et comités doivent être signés par les présidents ou par les trésoriers concernés.

Il a été approuvé par le 78ème sénat de la Société helvétique des sciences naturelles le 7 mai 1983 à Berne.

**Stiftung Dr. Joachim de Giacomi**

---

**Art. 14, al. 2**

Gesuche um Beiträge sind mittels eingeschriebenem Brief mit Unterlagen dem Präsidenten der Kommission einzureichen. Die einlangenden Gesuche werden von der Kommission in der Regel in halbjährlich stattfindenden Sitzungen erledigt. Der Eingabetermin wird von der Kommission festgesetzt. Auskunft erteilt ihr Präsident.

Also beschlossen vom Zentralvorstand an seiner Sitzung vom 17. November 1982.